millions (56.000.000 fr.) sera imputée sur les ressources extraordinaires inscrites au budget de chaque exercice,pour l'établissement et l'amélioration des canaux de navigation.»

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La crise ministérielle

Paris, 20 février.

Le journal *Paris* donne quelques détails sur les démarches de M. J. Ferry, faites en vue de former un cabinet.

Il constate que sept portefeuilles sont pourvus depuis le premier jour, mais que pour les autres, rien n'est définitif.

Ce matin encore, M. Waldeck-Rousseau n'a pas caché son peu de goût pour le portefeuille de la justice. Mais néanmoins il n'a pas refusé son concours. Rien n'est encore arrêté pour les sous-secrétaires. Il paraît toutefois certain que M. Margue sera sous-secrétaire de M. Waldeck-Rousseau.

Paris termine en annonçant que M. J. Ferry se présentera devant la Chambre jeudi, avec un ministère au complet; il lira une déclaration très-courte, dont les premières lignes sont arrêtées depuis quelques jours.

Plusieurs journaux disent que M. Waldeck-Rousseau prend l'intérieur; M. Martin-Feuillée la justice; M. Méline, le commerce.

On parle de M. Challemel-Lacour pour l'instruction publique.

M. Barbey accepterait la marine.

Rien n'est encore décidé pour la guerre.

Le *Temps* constate que les combinaisons primitives de M. J. Ferry ont dû subir quelques modifications, M. Waldeck-Rousseau refusant formellement le ministère de la justice.

M. Tirard a accepté de garder les finances, moyennant certaines conditions qu'il a mises à l'établissement de son budget.

Paris, 20 février.

Il n'y a encore rien de définitif en ce qui concerne le nouveau ministère.

M. Jules Ferry a conféré, cette après-midi, avec le général Campenon, mais le général n'a pas encore accepté le ministère de la guerre. S'il refuse, M. Jules Ferry demandera au général Thibaudin de conserver son poste.

M. Jules Ferry a reçu, de cinq à six heures, MM. Challemel-Lacour et Waldeck-Rousseau, celui-ci hésiterait, à cette heure, d'entrer dans la combinaison.

M. Challemel-Lacour, auquel le portefeuille des affaires étrangères a été offert, a demandé d'attendre jusqu'à demain pour lui répondre.

M. J. Ferry prendrait le portefeuille de l'intérieur ou des affaires étrangères, suivant l'acceptation de M. Challemel-Lacour ou de M. Waldeck-Rousseau.

S'ils acceptaient tous deux, il prendrait le portefeuille de l'instruction publique.

M. Martin-Feuillée est toujours désigné pour le ministère de la justice.

M. Raynal pour les travaux publics, et Tirard, pour les finances.

Gaston Bazille, pour l'agriculture.

Cochery, pour les postes, mais la question sera seulement tranchée définitivement dans la réunion qui aura lieu demain, après midi chez M. Jules Ferry.

M. J. Ferry ne s'est pas encore occupé de la désignation des sous-secrétaires d'Etat. Les noms mis en avant jusqu'ici par plusieurs journaux sont purement imaginaires.

Les lignes générales de la déclaration qui sera portée à la tribune dans la séance de demain, ne seront discutées que dans un conseil qui sera tenu ce soir,ou au plus tard jeudi, dans la matinée.

Le *Figaro* croit savoir que M. J. Ferry, dans une entrevue qu'il a eue hier soir avec M. Grévy, a déclaré qu'il prendrait la présidence du conseil sans portefeuille et que MM. Grévy et Ferry désireraient conserver M. Devès dans le nouveau cabinet.

La gauche du Sénat

Paris, 20 février.

Les bureaux des groupes de la gauche du Sénat se réunissent demain, pour désigner les candidats de la commission des finances.

La dissolution de la Chambre

On lit dans la *Patrie* :

«La dissolution de la Chambre est jugée indispensable, dans beaucoup de départements, et un grand mouvement se produit dans ce sens. Les préfets demandent des instructions, qui ne leur parviennent pas, bien entendu.»

De plus fort en plus fort

M. Allain-Targé, préfet de la Haute-Loire, vient d'adresser à tous les curés du diocèse du Puy, la lettre suivante :

« Monsieur le curé,

» J'apprends que des sollicitations ont été adressées à plusieurs membres du clergé paroissial de la Haute-Loire, les engageant à donner leur appui à un comité dit des Ecoles catholiques libres, dont le but avoué est d'organiser la résistance aux lois d'enseignement.

» Vous savez, monsieur le curé, que toute liberté est laissée aux ministres des différents cultes de donner l'enseignement religieux en dehors des locaux scolaires et des heures de classe.

» Je dois donc vous rappeler qu'il est du devoir de tout ministre d'un culte reconnu par l'Etat de ne prendre aucune part à la propagande de comités organisant la résistance à des lois d'Etat.

» J'espère que vous comprendrez la portée de la présente communication, et que je n'aurai à réclamer du gouvernement de mesure de répression contre aucun membre du clergé de la Haute Loire.

» Agréez, monsieur le curé, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le préfet de la Haute Loire,

» R. ALLAIN-TARGÉ. »

Le « Pereire »

Paris, 21 février.

La *Compagnie transatlantique* joue de malheur en ce moment, et l'on sait que surtout chez elle un malheur n'arrive jamais seul.

Après la perte de la *Picardie* :

Après la mort du commandant Joucla qui commandait le *Labrador* :

Après la mort du commandant Delaplane et du timonier du *Saint-Laurent*, dont nous annoncions hier l'arrivée au Havre.

Voici que le *Pereire* inspire les craintes les plus sérieuses.

Il est parti le 3 février du Havre et aurait dû arriver à New-York le 11 de ce mois.

Qu'est-il devenu ? Pas la moindre nouvelle depuis le jour de son départ.

Le *Pereire* est un des plus beaux bâtiments de la Compagnie, il jauge 3.300 tonneaux. Ce qui est triste, c'est qu'il emportait environ trois cents passagers.

Dernière heure. — Un télégramme particulier de Liverpool nous annonce qu'un ouragan effroyable a sévi sur l'Océan, du 7 au 14 courant, par le 49e degré de l'attitude Nord et le 22e de longitude Ouest.

L'itinéraire du cyclone était de l'Ouest Nord-Ouest au Sud-Ouest.

Des capitaines, qui naviguent depuis trente ans sur l'Océan,et qui ont essuyé cette tempête, déclarent n'en avoir jamais vu de semblable.

Le mouvement socialiste

Paris, 20 février.

La *Patrie* annonce que, suivant différents rapports reçus au ministère de l'intérieur, le mouvement socialiste s'accentuerait en province.

ÉTRANGER

L'anniversaire de l'élection de Léon XIII

Rome, 20 fév.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de l'élection de Léon XIII. A cette occasion, le Saint Père a fait distribuer par l'intermédiaire de son aumônier secret, Mgr Samminiatelli, une somme de dix mille francs aux pauvres de la ville de Rome.

Rome, 20 fév.

A l'occasion de l'anniversaire de son élection, le Pape a reçu dans ses appartements privés de nombreux visiteurs, cardinaux, évêques, prélats et camériers.

Léon XIII et l'Empereur d'Allemagne

Rome, 20 février, midi 35.

Les lettres du Pape à l'empereur Guillaume sont datées : l'une du 8 décembre et l'autre du 30 janvier.

Dans la première, le souverain Pontife parle du rétablissement des relations et souhaite qu'elles amènent promptement la réconciliation; mais, pour cela, il est nécessaire de modifier et d'adoucir la législation ecclésiastique.

Par la seconde lettre, Léon XIII déclare qu'il permet aux évêques de notifier au gouvernement les noms des curés qu'ils ont destinés à être titulaires des paroisses, et cela, même avant la révision complète des lois de mai.

Toutefois, le Pape demande la modification des mesures qui empêchent actuellement l'exercice du ministère apostolique, principalement pour ce qui concerne l'éducation du clergé, cette modification étant indispensable pour l'Eglise.

Il conclut en exprimant l'espoir que l'accord étant une fois établi sur ces points, il s'ensuivra une paix vraie et durable.

Une messe pour M. Gambetta

Rome, 20 février.

Le *Journal de Rome* annonce qu'un Français, résidant à Rome, a fait dire, le 20 février, une messe pour le repos de l'âme de Gambetta,dans la basilique de *Santa-Croce*.

Le conflit Italico-Tripolitain

Rome, 20 février.

La *Fanfulla* annonce sous réserve que le commandant du cuirassé *Ancona* est porteur d'un pli adressé au consul italien à Tripoli, et contenant les instructions suivantes :

«Si dans un certain délai il n'est pas accordé par les autorités tripolitaines pleine satisfaction à l'Italie, le consul devra baisser son pavillon et se retirer à bord de l'*Ancona*, en confiant au consul allemand la protection des nationaux italiens et des archives.»

La Conférence du Danube

Londres, 20 février.

La Conférence du Danube a discuté aujourd'hui plusieurs questions importantes, mais sans prendre aucune décision définitive.

Autant qu'on peut en juger, les délégués des puissances sont favorables aux réclamations de la Russie, relatives à l'embouchure de Kilia, et aux réclamations de l'Autriche, relatives à la commission mixte.

La prochaine réunion aura lieu probablement samedi.

Les évènements d'Egypte

Le Caire, 20 février.

Une grande inquiétude ne cesse de régner au Caire,par suite du rappel des troupes anglaises; et l'agitation à laquelle a donné lieu leur départ va chaque jour en augmentant.

L'état d'incertitude où l'on est relativement à l'avenir de l'Egypte semble être chez les indigènes le principal motif de haine contre les troupes anglaises et contre les Européens.

L'ex maréchal Bazaine écrivain

Madrid, 20 février.

El Correo, organe ministériel, et d'autres feuilles madrilènes annoncent que l'ex-maréchal Bazaine va publier en français, sur la guerre franco-allemande, un ouvrage qu'il a dédié à la reine Isabelle.

Les internationalistes en Espagne

Madrid, 20 février.

Quinze internationalistes ont été arrêtés à Arcos, dans la province de Saragosse.

Arrestation d'une bande de nihilistes

On télégraphie de Saint-Pétersbourg, le 18, à la *Gazette de Francfort* :

« L'autorité a, dit-on, fait arrêter à Tiflis et à Stavropol les membres d'une bande de nihilistes que l'on considère comme les partisans du prince Kropotkine.

»On croit que ces nihilistes ont allumé les incendies qui ont causé tant de dégâts l'année dernière.»

Les nihilistes et le Tzar

L'*Indépendance belge* publie la dépêche suivante de Saint-Pétersbourg, datée du 19 février :

« Un jeune homme, depuis longtemps soupçonné d'appartenir aux sociétés politiques, s'est suicidé avant-hier dans un bain public. Au moment de mourir, il a déclaré au maître de police appelé auprès de lui qu'il avait été désigné par le comité révolutionnaire pour assassiner le tzar le jour du couronnement, mais qu'il avait préféré se tuer. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'AFFAIRE DES DÉLÉGUÉS ET LA PRESSE. — Jean de Nivelle consacre sa chronique de ce jour, dans le *Soleil*, à l'affaire des Délégués de Roubaix. Nous citons :

« *Ils se sont piqué le nez.* — La ville de Roubaix, célèbre jusqu'à ce jour par ses filatures et ses fabriques, vient d'acquérir une illustration nouvelle. Quand je dis vient, c'est une manière de parler, parce que le relief ne date pas tout à fait d'hier. C'est le jour des obsèques de Louis Blanc, ou plutôt après la cérémonie, que deux conseillers municipaux de Roubaix, délégués à cet effet par leurs collègues, ont cru devoir se donner en spectacle à la population parisienne. Et encore ce n'est pas tout à fait vrai. Les représentants municipaux d'une ville de près de cent mille âmes se sont bien donnés en spectacle, mais c'était sans s'en apercevoir; ils étaient ce qu'on appelle dans les vignes.

» On ne sait pas encore dans quelles proportions les mastroquets nuiront au prestige des futurs souverains de la France; ce que l'on sait, c'est qu'ils lui nuiront beaucoup, et qu'ils lui nuisent déjà. Les habitants du Nord, habitués à la bière, ont été surpris par le vin, je veux le croire; mais, que ce soit vin, que ce soit bière, les deux conseillers municipaux de Roubaix ont manqué d'attitude. Ils n'ont même pas eu le vin joyeux, ni triste; ils ont eu le vin tapageur, et, embêtés de marcher de travers, se sont mis à dire un tas de choses désagréables à des passants qui marchaient droit.

» Le propre des gens pris de boisson est de vouloir que tout le monde soit ivre, et ils en veulent bientôt aux passants des chemins crochus qu'ils font. C'est pour cela que ceux-ci, le deuil dans l'âme, et désireux, en même temps, de ne rien garder de leurs frais de voyage, ont fait ce qu'on appelle des stations, sur la route, au retour, tant et si bien qu'ils y voyaient tout juste pour ne point se jeter sur les passants, et avaient les jambes assez molles pour être assez heureux de les rencontrer, afin de rétablir un équilibre compromis. Cela fit un petit scandale, comme on en voit tant et auquel les agents mettent fin, quand ils se prononcent par trop, en conduisant au poste les délinquants, dans leur intérêt et dans celui de la décence publique.

» Des hommes du commun, gris par hasard, auraient été relâchés le lendemain, sans autre forme de procès, n'auraient soufflé mot de leur aventure et seraient rentrés chez eux, tête basse, la chevelure un peu malade, mais repentants, ou du moins avec quelque honte. Ce n'est point là l'affaire d'édiles distingués par le suffrage universel local, et tout d'une pièce dans leurs idées, aussi bien en politique qu'en liqueurs fortes.Ils se sont grisés, eh bien ! après ? Est-ce que c'est un crime de boire quand on a soif et d'invectiver les Parisiens assez peu perspicaces pour ne pas reconnaître, dans les personnes de deux citoyens qui festonnent, un couple de conseillers municipaux de Roubaix, tellement impressionnés par une cérémonie funèbre qu'ils en ont perdu les jambes ?

» Sincèrement, nous vivons dans un temps où l'on manque d'indulgence, et où ce qu'on appelle la réaction cherche la petite bête.Est-ce qu'on va se mêler, maintenant, de demander les papiers de tous les poivrots qu'on rencontrera dans la rue ? Est-ce qu'un conseiller municipal de Roubaix, accompagné d'un collègue, et détachés tous deux par la municipalité, pour assister à une cérémonie funèbre, n'aura pas le droit d'interpeller les passants, le long des trottoirs de Paris, après quelques libations disproportionnées ? En tous cas, pour qui le prend-on, et n'ont-ils pas chacun cent sous pour payer l'amende ? Plus souvent qu'on se privera d'un verre, sous prétexte qu'on a dépassé les limites de l'octroi de sa ville ! Des étrangers ces Parisiens, et bons à être remis au pas, après ce qu'on appelle un bon coup de noce !

» Mon Dieu ! le fait, en lui-même, ne signifie pas grand'chose : un verre de trop, ou deux, on est pris et surpris,et voilà tout ! On fait quelque tapage, on se fait remarquer, on crie trop fort, la police s'en mêle, on va au poste, on en sort tout prêt à recommencer avant de reprendre le chemin de fer; il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. Le chiendent, comme on dit aujourd'hui, c'est de se réclamer de ses titres, qualités et prérogatives, quand on serait à peine bon à prendre avec des pincettes, et de clamer, bien haut, qu'on est conseiller municipal quelque part, dans un centre qui se moque de Paris comme de l'an quarante, et où l'on s'en retourne, avec la satisfaction du devoir accompli.

» Il me souvient vaguement qu'on avait parlé de cela, il y a quelque temps, en y prêtant d'ailleurs toute l'attention voulue, c'est-à-dire en oubliant tout de suite. Malgré tout, la chose fit quelque bruit, assez pour provoquer une certaine émotion dans la ville représentée,au Conseil municipal, par des hommes, dont deux assurément ont prouvé qu'ils avaient un grand trou sous le nez.Cela n'est nullement étonnant; mais ce qui l'est plus, beaucoup plus,infiniment plus; ce qui est abracadabrant, même pour une heure où l'on voit tant de drôles de choses, c'est que le Conseil municipal de Roubaix, appelé à se prononcer sur le cas de ses deux délégués, a déclaré stoïquement, à la façon romaine, que ceux-ci n'ont, en aucune manière, porté atteinte à sa dignité. Que leur eût-il fallu faire pour cela? Rosser le guet et griser le commissaire ? C'eût été bien régence pour des hommes des couches nouvelles qui, en vrais égoïstes, ont mieux aimé se griser tous seuls et se laisser conduire au poste, par les agents d'un gouvernement encore assez imbu de préjugés aristocratiques,pour empêcher de boire des gens très-altérés, qui perdent quelquefois le Nord, mais que le Nord ne veut point perdre et qu'il honore de ses suffrages. De fait, nous n'en sommes pas encore là à Paris.

» JEAN DE NIVELLE »

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — On nous communique l'avis suivant :

« Les personnes qui sont disposées à solliciter l'emploi d'Administrateur de l'Ecole, sont priées d'adresser leur demande à M. le Préfet du Nord, président du Conseil supérieur de l'Ecole, lequel le transmettra à la sous commission chargée d'examiner les titres des candidats. »

UN CONCERT sera offert le dimanche 25 février, dans le grand salon de la Mairie, par la *Lyre roubaisienne* à ses membres honoraires, avec le bienveillant concours de la *Fanfare du Créchet*, lauréat du concours de Roubaix, et de MM Bourgois, ténor; X..., baryton; Victor Leconte, piston; Emile Tiberghien, saxophone; Delbecque et Labitte,clarinettistes; J.-B. Mariage et Vergotte, chanteurs comiques.

Le piano sera tenu par M. Carlos Desurmont.

Le prix d'entrée, pour les personnes étrangères à la société, est fixé à un franc. On peut se procurer des cartes à l'avance chez M. Vergotte, rue Saint-Georges.

UN CONCERT de bienfaisance sera donné, dans la salle du *Globe*, Grande Rue, le dimanche 11 mars, par la société *Les Amis du Peuple*, avec le concours de quelques artistes distingués.

Le prix d'entrée est fixé à un franc.

UN ENFANT DIFFORME. — Hier, une femme de Croix a donné le jour à un enfant difforme, qui n'a ni langue, ni machoires. Il a six doigts à chaque main; les pieds sont contournés.

UNE EXTRADÉE. — Julie Mourmant, dite Julienne Blanquart, 41 ans, cabaretière, poursuivie par le parquet de Bruxelles, pour attentat aux mœurs et arrêtée dernièrement à Roubaix, où elle s'était réfugiée, a été remise entre les mains de la gendarmerie belge.

PETITS FAITS.— La police a arrêté deux ouvriers rattacheurs, les nommés Henri Demilt, âgé de 20 ans, demeurant rue de la Guinguette, et Henri Dujardin, âgé de 42 ans, demeurant au *Lapin Blanc*, Grande-Place, pour outrages envers un représentant de l'autorité

Un employé à la Compagnie des Tramways, nommé Jean Delporte, âgé de 49 ans, a été l'objet d'un procès-verbal pour blessures par imprudence sur un enfant de quatre ans.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — M. Salvador Lopez, 9, rue Cadet, a un acheteur en tissus et nouveautés diverses, cravates, etc.; M. Chandler, 14, rue Saint-Marc,a un acheteur en tissus et confections pour dames; M. L. Lévy, 46, rue des Jeûneurs, achète tissus et articles lainage; M. Veglison Dotres,6, Faubourg-Poissonnière,achète tissus et impressions; MM. Lazard frères, rue Sainte-Cécile, 10, ont un acheteur en tissus pour Buenos-Ayres; M. Caillet, 25, rue d'Hauteville, a des ordres en tissus. M. Berchon, 66, rue Tiquetonne, a un acheteur en tissus et blanc; MM. Schmitt et Lazary, 10, rue Cadet, ont des ordres en tissus; M. Albauel, 29, rue Trévise. Voir M. Blanchard, qui a des ordres en tissus; MM. Perrier, Rouxel et Cie, 8, place de la Bourse, a un acheteur en tissus et articles confection; MM. Nuwendam et Kluysken, rue de Turenne, 76, ont un acheteur en confections pour dames, prix moyens; ils iront en fabrique : prière de déposer les cartes; M. Laferrière, 14, rue Martel, a un acheteur en tissus, dentelles, soieries et autres nouveautés fantaisies d'été; MM. Arguidaris, Kaspart et Cie, rue du Paradis, ont un acheteur en tissus Roubaix et diverses fantaisies pour dames; M. L. Mas, 19, rue de Paradis, a un acheteur en tissus et nouveautés fantaisies divers; MM. Arlès-Dufour et Cie, 52, rue des Petites-Ecuries. Voir M. Richard, qui a des ordres en articles tissus; M. Schup, 23, rue Richer, a des ordres en tissus et divers.

TOURCOING

COUPS ET BLESSURES. — Rosalie Defontaine, femme Jean-Baptiste Leprête, demeurant rue Saint-Pierre, se tenait tranquillement sur le trottoir en face de sa maison, lorsque le nommé Alexandre Decarpentier se rua sur elle et la frappa de plusieurs coups de pieds.

Le docteur Caudrelier fut mandé en toute hâte, et, après un examen sérieux, il eut la satisfaction d'annoncer que les blessures étaient sans gravité.

Decarpentier est domestique et demeure rue Sainte Germaine.

LOI GRAMMONT. —Charles Plateau,demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, frappait à coups redoublés, le pauvre cheval qu'il était chargé de conduire, et qui, à bout de forces, tombait sous son trop lourd fardeau.

Le brutal conducteur, pour assouvir sa rage, faisait usage de la planche qui lui sert ordinairement de siège.

Le brigadier Jean-Louis Dutholt, indigné de cette conduite coupable, dressa procès verbal, et on ne peut que l'en applaudir.

UNE FEMME RENVERSÉE PAR UNE VOITURE. — Angélique Chrislory, femme Campion, âgée de 63 ans, demeurant rue des Carliers, a été renversée, place des Nonnes, par la voiture de Legrand, horticulteur, rue Barbieux, à Roubaix.

Elle a été relevée par des passants et conduite à son domicile.

On s'est empressé de mander le docteur Cadeau fils, qui lui a donné les premiers soins.

LILLE

Le scandale du théâtre

Tous les journaux ont parlé de ce scandale et presque tous flétrissent les organisateurs ou inspirateurs de cette représentation.

La *Vraie France* dit qu'il y a dans cette bagarre une part de responsabilité très-grande à imputer à la Municipalité; et que, par la tolérance dont elle a usé, l'Administration préfectorale a une fois de plus donné sa mesure, et montré tout ce que les honnêtes gens peuvent attendre de fonctionnaires soucieux de passer pour « modérés », mais empressés à flatter les pires passions de la canaille.

L'*Echo du Nord* déclare que, de mémoire de Lillois, jamais, ou rarement, *même aux plus mauvais jours de l'histoire de Lille*, on n'avait vu de scandale pareil. Il ajoute :

« Des vêtements ont été lacérés, des cannes brisées, des chapeaux défoncés. Dans cette bagarre, plusieurs personnes ont été précipitées dans les escaliers et fort maltraitées. On a demandé le régisseur qui, naturellement, n'est pas venu, et les trois actes de ce malencontreux mélodrame ont été joués sans que personne en ait entendu un traître mot.

» Le titre de cette pièce est assez explicite par lui-même sans que nous ayons besoin de souligner les allusions politiques et religieuses qu'elle contient, pour faire comprendre les protestations et les provocations qu'elle a amenées de la part du public — très-divisé d'opinions — qui emplissait la salle.

» Il ne faudrait pas beaucoup de soirées comme celle-là pour faire déserter à jamais le théâtre, qui est un lieu de distraction, et non une arène de lutteurs.

» Une enquête ouverte sur ces faits absolument scandaleux établira les responsabilités de chacun. »

Le même journal a reçu d'un habitué la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Qui donc est maire de Lille; est-ce M. Géry Legrand ou M. Pamélard? Le scandale d'hier a été doublé d'un scandale municipal. Un simple conseiller, M. Pamélard, ordonnant des arrestations, commandant ouvertement la police, jetant au public des excitations à la bataille par des mots comme ceux-ci : « Vous avez des cannes, tapez, tapez donc ! » Ce sont là, je le répète, des scandales comme la ville de Lille n'en avait jamais vu.

» Au maire *seul* appartient la police des lieux publics, et à son défaut à ses adjoints. Un simple membre du Conseil municipal n'a nul droit d'intervenir, pas plus qu'un simple particulier, et les personnes arrêtées par *ordre de M. Pamélard* seraient fondées à intenter à celui-ci une action en usurpation de fonctions et arrestations arbitraires. Le Code criminel a des articles pour ces sortes d'abus.

» Veuillez agréer, etc.,

» UN VIEUX LIBÉRAL,

» Habitué du théâtre depuis trente-cinq ans.»

Le *Propagateur*,de son coté, s'exprime ainsi :

« Ce qui est certain, c'est qu'on a fait un vacarme infernal. On n'a rien entendu de la pièce. Le désordre était partout. On en venait aux mains dans tous les coins. On a vu, pendant toutes ces scènes de désordre, un conseiller municipal qui s'est distingué en maintes circonstances de ce genre. En sa qualité de général, il commandait à sa bande.

»Il s'agit de savoir si l'autorité va permettre longtemps encore à M. Gaultier de lui porter des défis sur les affiches du théâtre,de provoquer des scènes de désordre comme celles qui ont eu lieu hier et dont il est seul responsable.

»Il est d'autant plus urgent de prendre des mesures que M. Gaultier,d'après ce qu'on assure, est disposé à renouveler ses exploits.»

Seul, jusqu'ici, le *Petit Nord* s'est fait le panégyriste des malpropretés qu'on nous a données lundi en spectacle, et non content de cette attitude,il lance, sous la forme hypocrite de l'insinuation, cette phrase qui appelle un soufflet : « *Quatre des chevaliers de la morale... cléricale ont été conduits au poste.* »

Naturellement,le *Petit Nord* annonce pour lundi, une seconde représentation des *Victimes cloîtrées*.

Le Conseil municipal s'est réuni hier pour le vote du budget, disait l'ordre du jour. Mais cette question n'a même pas été abordée. La séance a été presque exclusivement remplie par une longue discussion sur les incidents tumultueux, qui se sont produits lundi au Théâtre.

Le Conseil municipal a ordonné la nomination d'une commission d'enquête à l'effet de rechercher les causes et les auteurs du désordre.

Ont été nommés membres de cette commission: MM. Gavelle, Basquin, Charles, Deschamps, Edouard Desbonnets.

P.-S. — Aux renseignements que nous avons donnés sur le scandale du Théâtre, il est bon de joindre le texte suivant de l'affiche annonçant la représentation :

LES VICTIMES CLOITRÉES
OU
LES MYSTÈRES DU COUVENT DÉVOILÉS,
drame en 8 actes.

Puis venaient la distribution et les titres des tableaux; enfin, au bas de l'affiche, cette note, véritable provocation:

« Ce drame, dont le succès colossal au théâtre » de la Porte Saint-Martin n'a pu être arrêté que » par la censure et les lois répressives sur la » liberté des théâtres ; ce drame qu'une heureuse liberté permettra peut être de jouer » plusieurs fois sur notre scène, offre une peinture malheureusement trop vraie des mystères qu'abritent les murs des cloitres... et... » il m'est formellement interdit d'en dire davantage. »

BUREAU DE RECRUTEMENT DE LILLE. — *Avis très important.* —Les conscrits qui ont des dispenses à demander, et ceux qui veulent devan-

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE tiendra sa prochaine assemblée générale mensuelle, le vendredi 23 février, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins, n° 29.

Voici l'ordre du jour : 1° Correspondance; 2° Présentation de nouveaux membres; 3° Scrutin pour l'admission de 3 nouveaux membres présentés en janvier.

Lectures : 4° M. le Mis d'Andiffret. — Caisses de retraite pour les employés; 5° M. Béchamp. — Les microzymas des terres arables; 6° M. Kolb. — L'évolution actuelle de la grande industrie chimique; 7° M. Ladureau. — La dynamite, sa fabrication,ses emplois et son analyse; 8° M. Faucher. — Fabrication de la nitroglycérine; 9° Objets divers.

cer l'appel du printemps qui est fixé cette année au 1er mars, sont priés d'en informer immédiatement le bureau de recrutement de Lille.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.— Cours de géographie.— Jeudi prochain, 22 février, à huit heures un quart du soir, dans la salle ordinaire des cours (29, rue des Jardins), M. Guillot, secrétaire-général de la Société, continuera l'étude de l'Inde anglaise : Il présentera la description de la vallée du Gange, du Rohilcund et du royaume d'Oude.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 21. — *Thermomètre.*—Température à 2 h. -|- 7° 0|10.

Baromètre. — 781, hausse 3 mm. (Beau fixe.)

Etat de l'atmosphère. — Temps humide et pluvieux, ciel couvert.

Vent. — Sud-Ouest.

CHARGEURS RÉUNIS

Messieurs les réclamateurs de laines sont informés que le steamer *Hanoverian* est arrivé au Havre le 20 courant, et que le steamer *Portena* est attendu au Havre le 24.

COUR D'ASSISES DU NORD

AFFAIRE LABANHIE

Présidence de M. le conseiller ESPINASSE

AUDIENCE DU 20 FÉVRIER 1883

(SUITE)

Me DUBRON suit la veuve Verdez à Londres, Il analyse la correspondance qu'elle a échangée avec Labanhie. Il conclut à la complicité de ce dernier.

Labanhie a défendu cette femme. Il lui a envoyé de l'argent, à une femme qu'il croyait être une voleuse ! Il lui a même envoyé... un système de défense sous forme de conseils !

Cela, c'est de la complicité ! c'est de la culpabilité criminelle !

Me Dubron passe ensuite à l'entrevue de la veuve Verdez du 13 avril, avec Labanhie, lorsque celle-ci revint subitement de Cologne.

La partie civile poursuit en expliquant les dépenses exagérées de Labanhie.

.˙.

Il y avait dans ma plaidoirie, deux parties: une longue et une courte. La plus longue est terminée, c'est l'exposition.

Arrivons à la plus courte, l'argumentation.La culpabilité de la veuve Verdez est évidente. Elle est coutumière du fait.

De plus, il a disparu une lettre qui contenait l'aveu d'un vol antérieur. D'ailleurs, il y a une restitution.

Baratte était incapable d'aller à la caisse. Et puis, il y a le départ par la gare de Croix, les pérégrinations en Allemagne et en Angleterre.

Il n'est pas vraisemblable que la veuve Verdez ait eu la pensée d'emporter de l'hyociamine. Quelqu'un a dû lui enseigner le remède. Qui?— Un médecin.

Est-ce un médicament qu'a prescrit Labanhie ? — Non.— Depuis le mois de novembre, on n'a pas retrouvé une seule ordonnance de Labanhie prescrivant l'hyociamine.

.˙.

Me Dubron conclut en rappelant qu'il a plaidé une affaire, qu'il n'a défendu personne. Le débat n'est pas sur la personnalité de Baratte.

Si le public dit : Baratte n'a droit aux sympathies de personne. Je comprends le public et la presse tenant ce langage.

La veuve Verdez et Labanhie n'ont pas le droit de parler ainsi.

A la veuve Verdez je dirai : vous avez mangé le pain de l'usure, vous avez été la concubine de l'usurier.

A Labanhie,je dirai: Vous avez été le courtier d'une opération usuraire. Qui sait si à côté du courtier on ne trouverait pas le courtage.

Vous étiez l'ami du vieux libertin. Vous alliez chez lui, il venait chez vous. Vous l'avez appelé un ami, jusqu'au jour où l'accusation vous a séparé.

Vous avez été le conciliateur de ce ménage interlope. (Mouvement d'approbation dans la salle.)

Incident

M. LE PRÉSIDENT. — M. l'avocat général, vous avez la parole.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL.— Je vous prie de faire appeler d'abord M. le docteur Castiaux.

M. LE Dr CASTIAUX est appelé.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. — M. le docteur, pensez-vous que la crise du 8 avril ait été complètement terminée dans la matinée du 9 avril ?

M. LE Dr CASTIAUX, ce ne serait pas surprenant.

LE MINISTÈRE PUBLIC. — Connaissez-vous l'importance de la pièce écrite le 9 avril par Baratte ?

LE DOCTEUR CASTIAUX. — Je l'ai envoyée, moi-même à la justice.

L'audience est suspendue pendant un quart d'heure, à une heure 25 minutes.

Le Réquisitoire

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Messieurs les jurés, je viens dans une affaire que je crois simple, porter la parole dans l'intérêt de la Société outragée, contre deux accusés indissolublement liés dans le crime, comme ils sont ensemble sur le banc des accusés.

Je vous demande la permission de poser quelques principes, quelques questions auxquelles vous répondrez : Oui. — La cause sera jugée

En 1880 1881 habitait à Lille un homme dont on vous a beaucoup parlé, dont on vous parlera beaucoup. La presse a beaucoup parlé de cette affaire. Il y a eu des amis et des détracteurs,les bruits ne doivent pas aller jusqu'à vous qui pouvez faire acquitter un coupable et condamner un innocent.

Je n'ai pas de motifs particuliers pour faire l'éloge de Baratte, ou pour l'attaquer. Je suis la Société, c'est à dire calme, parce qu'elle est toujours juste.

Baratte est un malhonnête homme. Il a eu toutes les folles passions de la jeunesse jusqu'à un âge très avancé. Il vit de moyens illicites. Il fait fructifier une petite fortune de telle façon qu'on peut l'appeler usurier.

Mais il est deux personnes qui sont plus coupables que Baratte, qui ont abusé de la confiance dans l'amie, dans le médecin, qui se sont réunies dans le crime.

La femme, ce qu'elle demande, ce qu'il lui faut, c'est se vendre à celui, dont elle exploite les passions honteuses. Elle est plus bas que Baratte. Vous n'avez pas le droit de lui dire qu'il a volé car vous l'avez volé.

On vous disait, Labanhie, qu'il était votre ami, que lui usurier, sans garantie il vous a prêté de l'argent.

S'il a été usurier, c'est par suite d'un accord avec les gens qui, comme vous lui amenaient des victimes à exploiter.

Il y avait à Lille un jeune homme à qui il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, qui l'a mis en rapport avec l'homme qui allait l'exploiter? Labanhie,qui les a fait venir chez lui isolément d'abord, ensemble ensuite.

Les voilà tous les trois d'abord; Baratte, usurier, débauché; la femme qui se vend et vole; Labanhie, qui procure des victimes à l'usurier.

L'un, Baratte, sera condamné par l'opinion publique, Baratte sortira d'ici condamné par l'opinion publique; les deux autres sortiront d'ici condamnés par votre verdict impitoyable.

Quand M. X... rapporta l'argent, la joie fut grande chez Baratte, chez sa compagne du jour... et de la nuit.

Elle fut grande chez Labanhie, ce complice.

Vous avez vu Baratte. C'est un homme d'une énergie extrême. Cet homme si fort devint en proie à des crises qui l'étonnaient.Au bout de dix minutes qu'il était à table il tombait dans l'état que vous a signalé le docteur Castiaux.

Quelle est sa maladie ? Cet homme a des poussées congestives, dit Labanhie, produites par des excès de toutes sortes.

Lorsqu'à la fin de l'instruction, Labanhie voit la science infaillible lui donner un démenti absolu, il répond à M. Castiaux : Non, vous avez raison, ce ne sont pas des congestions dont souffrait Baratte.

Ce sont bien les effets de l'hyocyamime dont souffre Baratte. Je me souviens, que je lui en ai prescrit l'emploi en 1881, au mois de décembre.

M. l'avocat-général raconte et fait ressortir le caractère des quatre crises dont a souffert Baratte en 1882.

A son avis, le poison a été dosé scientifiquement, pour conduire progressivement Baratte à un évanouissement et à un affaiblissement suffisant pour permettre de vider son coffre-fort.

On appelait le médecin ; il soignait le malade pour des congestions cérébrales qui n'existaient pas, qu'il savait ne pas exister.

Baratte reçoit les quarante-neuf mille francs. Il est joyeux,il l'annonce à Labanhie,à la veuve Verdez.

Il se met à table le même jour, il tombe malade. La dose avait été large. La femme Verdez effrayée va chercher Labanhie.

Ici les deux complices se séparent. Il faut voir quels sont ici ceux qui ont menti à la justice.

La femme Verdez a menti. Il est impossible que Labanhie ait pu se rendre chez elle à trois heures et demie. Il est impossible que Labanhie ait pu sortir de chez lui de 2 heures à 6 heures du soir.

Il n'y a pas eu donation. Car à l'heure où la femme Verdez place la donation, elle est impossible, matériellement impossible, Baratte était incapable de penser, de vouloir.

Labanhie arrive à six heures, que vient-il faire ? Soigner le malade ? — Non.

Il avait fait la maladie. Il voulait savoir si la soustraction commise, la victime pourrait s'en apercevoir.

Il ordonne une potion pour ceux qui ont une congestion cérébrale. Et vous saviez qu'il n'en avait pas.

Votre potion, vous saviez qu'en la donnant en quantité considérable, il allait se produire un assoupissement qui favoriserait le crime. Et cette potion qui, prise à petites doses, n'est pas efficace, vous la donnez toute entière. L'effet était produit. Il y avait tous les phénomènes qui accompagnent les empoisonnements.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL raconte en détail le transfert de Baratte sur son lit, le vol.

Tout a disparu, dit-il, excepté les titres qui ont, eux, un numéro d'ordre.

Le tour est fait, la comédie — le drame était arrivé à son cinquième acte. — Que fait Labanhie ? Il se présente de sept à neuf heures auprès d'un client malade, il rentre.

Que fait la veuve Verdez ?

Elle envoie chercher sa fille, et puis, comme la mort peut venir, elle court chercher Labanhie.

Baratte s'éveille. Quelle est sa première pensée ? — Je suis volé. L'enfant couché dans la chambre à côté descend. Labanhie arrive.

Saigne-t-il Baratte ? — Non. Il se contente de dire : Dans deux heures, il faudra trois hommes pour le tenir.

Et la femme Verdez s'enfuit.

M. l'avocat général raconte son arrestation et les divers systèmes de défense auxquels elle a eu recours.

.˙.

Je ne reviendrais plus sur les faits. Voici le raisonnement que je vous soumets :

Il est impossible que la femme Verdez ait dit vrai, il est impossible que Labanhie ait été chez Baratte avant six heures, il est impossible que Baratte ait fait une donation.

M. l'avocat général développe sa thèse en l'appuyant sur les faits.

Il n'y a que deux personnes, l'une qui sait tout, qui sait où il met son argent, la veuve Verdez, et Labanhie, son complice.

Qui a commis le vol ?

La femme. Car c'est sur elle qu'on a retrouvé la représentation de la somme volée. Il m'a donné les 20,000 francs. Il est vieux, il m'aime beaucoup.

Je n'ai qu'à rappeler le vol des 14,000 francs, pour vous dire qu'il est impossible, qu'en 1882, il vous ait donné 20,000 francs après qu'il s'est plaint en 1880 que vous l'aviez volé.

En 1880, vous avez courbé la tête. Vous lui avez demandé pardon. Il s'avait que vous mentiez. Il a voulu avoir la preuve écrite de votre vol; et il vous a fait écrire une lettre d'excuse.

Vous fuyez. Ce n'est pas le remords qui vous poursuit Vous êtes incapable de remords, ce qui vous poursuit, c'est la peur de la Cour d'Assises.

.˙.

Nous avons retrouvé 20,000 francs, que sont devenus les autres 20,000. C'est le complice qui les a. C'est Labanhie !

Si je vous démontre que Labanhie a menti; si je vous démontre qu'il n'a pu payer qu'avec le produit du vol; ne devez-vous pas dire, que celui qui a menti, celui-là est coupable ?

Et d'abord une seule observation.Ce n'est pas trop d'imprimer avec force dans votre esprit des raisonnements expression de la vérité.

Est-il certain que Baratte a été empoisonné ?

Est-il certain que l'intensité des quatre crises de décembre à avril a augmenté ?

Est-il vrai que pour arriver à ce résultat, il faut des connaissances médicales particulières ?

Oui, et je le prouve à l'aide de preuves matérielles.

Un médecin seul peut se procurer de l'hyociamine ? Quel est le médecin de Baratte ? — Labanhie ? Seul, il a pu se procurer de l'hyociamine.

Le ministère public reprend à son tour les faits déjà analysés par Me Dubron: l'entretien, la nuit du vol, l'entretien au retour de Cologne; toute cette série de démarches dont nous avons déjà parlé.

Puis vient le tour des embarras d'argent de Labanhie, embarras qui prirent subitement fin après le vol.

.˙.

Tels sont, dit en terminant M. l'avocat-général, des arguments qu'il suffit de formuler devant un jury pour que la conviction soit complète contre l'accusé.

Indubitablement le crime a été commis par les deux accusés

Les deux accusés méritent-ils le bénéfice des circonstances atténuantes ? *Non.* Je vais souvent au-devant des revendications de la barre pour solliciter des circonstances atténuantes. Aujourd'hui je vous demande d'être justes,c'est-à-dire impitoyables.

Si la veuve Verdez était une pauvre créature plus à plaindre qu'à condamner, poussée dans les bras de Baratte, ce vieillard repoussant, par la misère, j'aurais pitié d'elle.

Si Labanhie était un misérable deshérité, j'aurais pitié de lui. Il pouvait être grand dans la science, dans les arts, qu'a-t-il fait de sa science ? Il en a abusé pour endormir un vieillard, en société d'une femme perdue, et le dépouiller.

Sa situation de médecin, le condamne impitoyablement.

La Défense de la Veuve Verdez

Il est quatre heures moins vingt minutes, lorsque M. le Président donne la parole à Me Escoffier, qui s'exprime à peu près en ces termes :

Messieurs de la Cour,
Messieurs les Jurés,

Mon rôle est singulièrement difficile. Je me trouve en face de deux adversaires.C'était assez d'avoir à répondre à M. l'avocat général. Il faut encore répondre à la brillante plaidoirie de mon honorable contradicteur.

J'espère faire passer dans votre âme la conviction qui m'anime, c'est que la femme Verdez n'est pas coupable. (Exclamations dans la tribune des dames.)

C'est le plus simplement du monde que je veux vous l'exposer,en prenant l'affaire par ses grandes lignes.

On vous a dit beaucoup de mal de la femme Verdez. Permettez-moi de vous en dire à mon tour un peu de bien.Elle est née à Montauban, sa famille aisée l'a laissée sans instruction. A vingt ans on la maria à un débauché et un dissipateur.